

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2019**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE DSP AEP 2019**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°3.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER

Procurations : Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : Mme Martine BONNET, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur René GARRO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY

Quorum : 24	Présents : 32	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;*

*VU l'arrêté du 24 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère industriel ;*

*VU la délibération n° 1838 du 21 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019, en particulier celui afférent au budget annexe DSP AEP ;*

*VU la délibération n°1931 du Conseil communautaire en date du 15 avril 2019 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe DSP AEP ;*

*VU la délibération n°2007 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2019 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe DSP AEP ;*

*VU les titres de la CCGPSL pour les participations annuelles 2018 et 2019 aux investissements d'équipement pour la fourniture d'eau concernant les 2 EPCI ;*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe DSP AEP 2019 au sein des chapitres 13 et 23 de la section d'investissement;

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'investissement :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » :** il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur le compte 1315 pour un montant de 77 600€ afin de régler la participation annuelle aux investissements d'équipement pour la fourniture d'eau de la CCGPSL et de la CCVH pour les années 2018 et 2019.
- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :** il est proposé de procéder à une diminution des crédits sur le compte 2313 pour un montant de 77 600€ afin d'équilibrer la section d'investissement.

**Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

## **DÉCIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de voter la décision modificative n°3 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement du budget annexe DSP AEP 2019.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 2046 le 02/10/19 Publication le 02/10/19 Notification le <b>DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE</b> Gignac, le 02/10/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190930-lmc     12273-BF-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

## Budget annexe DSP AEP 2019- Décision modificative n°3.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
13-1315 « Subventions d'équipements à un groupement de collectivités » (dépenses)	+ 77 600€	
23-2313 « Constructions » (dépenses)	- 77 600€	